



**Question écrite de la Kattrin JADIN
à Madame Ludivine Dedonder, Ministre de la Défense,
concernant le traité Open skies
- Bruxelles, le 5 octobre 2020 -**

Madame la Ministre,

Ce 24 septembre un avion russe a survolé la France dans le cadre du traité Open skies, ce traité signé dans le début de la guerre froide permet aux états parties de survoler la totalité du territoire. Le but étant au travers de ces missions de surveillance non armée, de renforcer la compréhension et la confiance entre les différents états partie.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- La Belgique étant partie de ce traité a-t-elle prévu des missions de surveillance ?
- Des missions de surveillance sont-elles prévues au-dessus du territoire belge ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Réponse de la ministre :

1. L'État Partie unique BENELUX a prévu 2 vols de surveillance pour l'année prochaine (2021). Un vol d'observation du quota actif sera effectué avec un avion d'observation roumain au-dessus de la Géorgie et un vol d'observation compris dans le quota actif sera effectué avec un avion d'observation français au-dessus de l'Ukraine.
2. Un vol d'observation du quota passif au-dessus de l'État Partie unique BENELUX est prévu l'année prochaine (2021). Ce vol sera opéré par la Fédération de Russie.